

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Décembre 2018**

OBJET : Agenda Environnemental - Aide du Département aux particuliers pour l'achat d'un vélo à assistance électrique - Année 2019 - Création et modalités du dispositif.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Décembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la création et les modalités du dispositif d'aide départementale aux particuliers pour l'achat de vélos à assistance électrique neufs pour l'année 2019, conformément au détail présenté en annexe 1 du rapport ;
- d'approuver le modèle de document d'information et d'engagement qui devra être signé par les bénéficiaires de l'aide, présenté en annexe 2 du rapport ;
- d'approuver le questionnaire de mobilité qui devra être renseigné et joint à la demande de subvention, présenté en annexe 3 du rapport.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**